

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22325Rb, 22501la, 22504Cb et 22604Cb, R.C.A.2V.Q. 192.
(réf. : Mini-omnibus boulevard Wilfrid-Hamel)
→ **Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22619lp, 22620Cb et 22626lp, R.C.A.2V.Q. 193**
(réf. : Rues Provinciale et Jackson)
3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (19 h 45)
N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet:
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL
DE QUARTIER

DUBERGER-LES SAULES



INVITATION

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules vous convie à une assemblée publique de consultation

Le jeudi 16 mars 2017, à 19 h
au centre communautaire Les Saules
salle E-102
4124, rue de Musset

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22619lp, 22620Cb et 22626lp, R.C.A.2V.Q. 193
(réf. : Rues Provinciale et Jackson)

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones aux zones 22619Ip, 22620Cb et 22626Ip.

Ces zones sont situées approximativement à l'est de la rue Léon-Harmel, au sud de la rue des Ingénieurs, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement et au nord du boulevard Charest Ouest, comme illustré par une trame grise sur le plan ci-contre.

Les modifications proposées au Règlement pour le plan de zonage et la grille de spécifications de la zone 22626Ip consistent à:

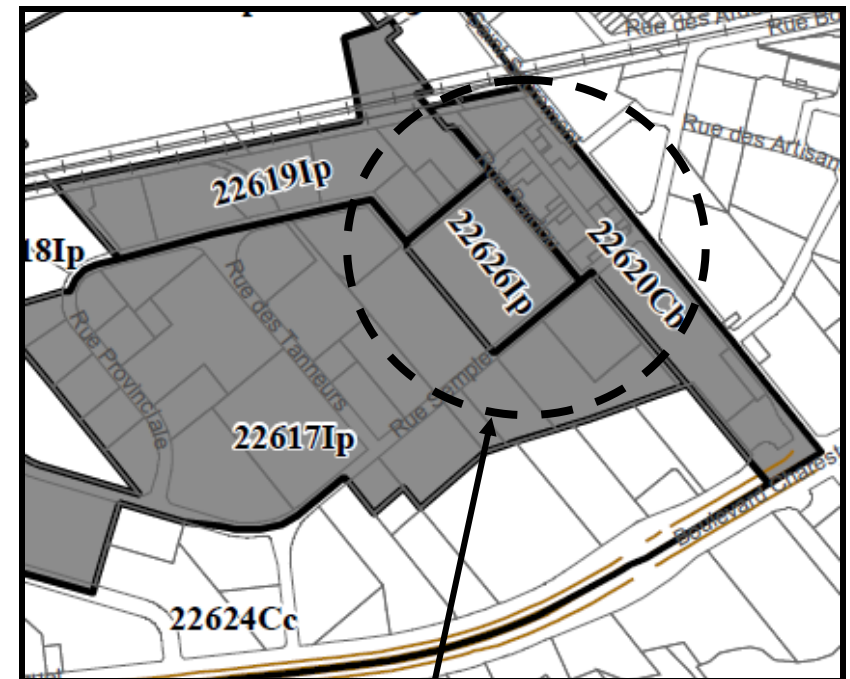
Plan de zonage

- Aggrandir la zone 22617Ip à même une partie de la zone 22620Cb afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 22617Ip.
- Aggrandir la zone 22626Ip à même une partie des zones 22619Ip et 22620Cb pour y appliquer les normes prescrites pour la zone 22626Ip.

Grille de spécifications

- Autoriser dans la zone 22626Ip, les usages des groupes *C36 atelier de réparation* et *C37 atelier de carrosserie*.
- Autoriser les types d'entreposage extérieur B, C et D de façon à ce que des matériaux de construction, certains équipements, des véhicules automobiles de plus de 3 000 kilogrammes, des véhicules-outils et de la machinerie qui se meut à l'aide d'un moteur puissent être entreposés dans certaines cours.

Plan de localisation



Localisation des modifications proposées

Bienvenue à toutes et à tous!

